DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

PLAN N° 5C6

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° 5C6	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	Arrêt le 23/10/2019 Approbation le 19/05/2021		

CONCEPTION
Atelier Urbanova - urbaniste et architecte
2 impasse Bucas, 79260 LA CRECHE

DESSIN
InfoSIG Cartographie
10 TER Avenue de Genève, 74000 ANNECY

FOND CADASTRAL
Cadastre EDIGEO - Avril 2019
Droits de l'Etat réservés
DGFiscalr www.cadastre.gouv.fr
MAJ bâti cadastral
février 2021

Edition cartographique n°3 du 07/05/2021

Légende

ZONES URBAINES

- U : Zone urbaine
- Uh : Zone urbaine à vocation d'hébergement
- UE : UE : Zone urbaine à vocation d'équipement
- UX : UX : Zone urbaine à vocation économique (généraliste)

ZONES A URBANISER

- 1AU : 1AU : Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle

ZONES AGRICOLES

- A : A : Zone agricole
- Ap : Ap : Zone agricole protégée

ZONES NATURELLES

- N : N : Zone naturelle
- Np : Np : Zone naturelle protégée
- NENR : NENR : Zone d'équipement pour le développement préférentiel des énergies renouvelables
- NT : NT : Zone naturelle portant un projet spécifique
- NX : NX : Zone naturelle portant un projet spécifique

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES

- Boisement protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Boisement remarquable protégé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
- Corridors écologiques terrestres remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Element de petit patrimoine remarquable non bati protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- OAP densification habitat
- OAP sectorielle simple
- Orientation d'aménagement et de programmation liée aux lisières urbaines à protéger
- Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Secteur remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Zone fréquemment inondée
- Zone exceptionnellement inondée
- Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Corridors écologiques terrestres remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Haie à créer au titre del article L113-1 du code de l'urbanisme
- Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
- Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

HABILLAGE DU PLAN

- Limite communale des communes du PLUI (source cadastre)

0 250 500 m

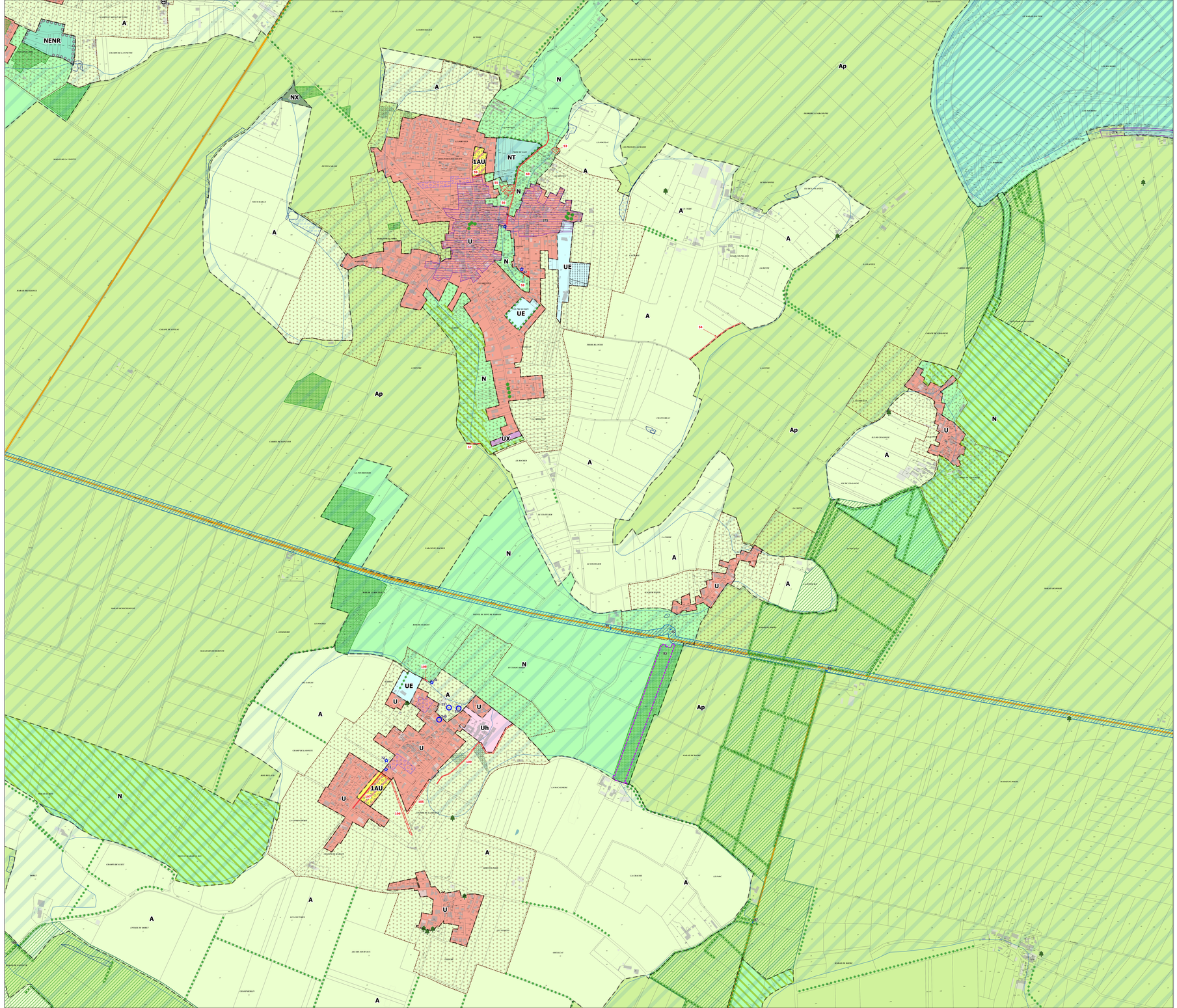

Emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire	Emprise	Commune
53	Plateforme de retournement pour engins de secours et ramassage	Commune de LA RONDE	460 m²	LA RONDE
54	Création de chemin agricole	Commune de LA RONDE	1041 m²	LA RONDE
55	Aménagement de loisirs (cale)	Commune de LA RONDE	918 m²	LA RONDE
56	Aménagement de loisirs (cale)	Commune de LA RONDE	462 m²	LA RONDE
57	Création de chemin agricole	Commune de LA RONDE	187 m²	LA RONDE
58	Espace public	Commune de LA RONDE	484 m²	LA RONDE
59	Création voie	Commune de LA RONDE	192 m²	LA RONDE
60	Chemin piéton	Commune de LA RONDE	1226 m²	LA RONDE
105	Création d'un fossé	Commune de SAINT-CYR-DU-DORET	972 m²	SAINT-CYR-DU-DORET
106	Chemin piéton et haie	Commune de SAINT-CYR-DU-DORET	1694 m²	SAINT-CYR-DU-DORET
107	Chemin piéton longeant la RD 206 - Margot	Commune de SAINT-CYR-DU-DORET	509 m²	SAINT-CYR-DU-DORET
108	Liaison douce	Commune de SAINT-CYR-DU-DORET	101 m²	SAINT-CYR-DU-DORET
109	Reprofilage ou élargissement de l'AFR - Margot	Commune de SAINT-CYR-DU-DORET	1885 m²	SAINT-CYR-DU-DORET

Changement de destination autorisé

N°	Libellé	Type / Détail	Commune
18	Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme	non renseigné	TAUGON

Patrimoine

N°	Libellé	Type / Détail	Commune
87	Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Pont 322-08-F	COURCON ; SAINT-CYR-DU-DORET
88	Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Pont 322-10-F	COURCON ; SAINT-CYR-DU-DORET
91	Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Pont 322-05-F	LA RONDE ; SAINT-CYR-DU-DORET
92	Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Pont 322-06-F	LA RONDE
106	Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Pont du Doret	SAINT-CYR-DU-DORET

N°	Libellé	Commune
83	Element de petit patrimoine remarquable non bati protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	SAINT-CYR-DU-DORET
274	Secteur remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	LA RONDE
275	Secteur remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	LA RONDE

N°	Libellé	Type / Détail	Commune
41	Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Lavoir	LA RONDE
42	Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Lavoir	LA RONDE
72	Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Monument aux morts	SAINT-CYR-DU-DORET
73	Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Stèle du souvenir	SAINT-CYR-DU-DORET
74	Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Puits	SAINT-CYR-DU-DORET
249	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Mairie	SAINT-CYR-DU-DORET
250	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Logis de la commanderie	SAINT-CYR-DU-DORET
251	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Pigeonnier du logis de la commanderie	SAINT-CYR-DU-DORET